

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION EXCEPTIONNELLE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUIN 2020
(par visioconférence)

LISTE DE PRÉSENCE

Collège - A - Professeurs et personnels assimilés

Présents : M^{mes} HUAULT, PIQUET, GRIGORI, LEMAIRE
MM. DE VREYER, JOUINI, PASQUALINI

Collège - B - Autres enseignants et assimilés

Présents : M^{mes} BELLOSTA, MELLA, RENAUDIN, ROZIER, SZTULMAN
MM. AIRIAU, BLOOM

Collège des Personnels BIATSS

Présentes : M^{mes} DESSANS, LENFANT, MAURY
Absent : M. LEGENDRE

Collège des Etudiants

Présents : MM. PIVERT, ROCHON, DURR, HENRIOT, DAUZOU-DURAND, JEGOU, BERNARD
Absente : M^{me} CORTES

Collège des Personnalités extérieures

Présents : M^{mes} ARIGONI, ORAIN
MM. BOZO, LAURET
Absente : M^{me} BLANCHECOTTE
Absents : MM. LEBEGUE, LEVY-LANG, REDLER

Représentants du Recteur

Présents : M^{me} ANTOINE, M. LIABEUF

Membres de droit

Présents : M^{me} GALLOIS-COCHET
MM. PEJOUT, BOUTILLIER, PELTRAULT, DUIZABO, GUENEE, FEJOZ, CHEVALEYRE, SALASC

Invités permanents

Présents : M^{mes} AMZALAG, DESARBRES, MAGE, REJOUANI, FLEURETTE
MM. AGRIKOLIANSKY, BOUCHARD-DENIZE, CHAFAI, ELIE-DIT-COSAQUE, BERLAND, LOUVARIS, MOUHOUD, ARIBI

Le quorum étant atteint, I. HUAULT ouvre la séance par visioconférence à 17H05.

I. HUAULT remercie toutes les personnes présentes à ce Conseil d'administration exceptionnel et rappelle que cette séance sera enregistrée. Elle remercie également de leur présence les représentants du Recteur, Madame Nelly ANTOINE et Monsieur Virgile LIABEUF.

Avant d'aborder l'organisation de la période de transition, elle souhaite apporter quelques précisions.

Ses fonctions prendront fin le 31 août prochain, quelques semaines avant la fin de son mandat. Elle aurait souhaité en informer préalablement l'ensemble de la communauté universitaire mais la confidentialité d'une telle situation l'obligeait d'attendre la tenue du Conseil de surveillance de l'EM Lyon, dans sa séance du 27 mai au matin. Or, une dépêche publiée par l'AEF, le 26 mai a précipité les choses d'où l'annonce de son départ, le soir même par mail, à toutes les équipes de Dauphine. Pour ce même motif, elle ne peut donner aucun détail sur la procédure de recrutement et mesure combien la discrétion liée à ce processus et la surprise liée à cette annonce ont pu affecter certaines personnes, notamment celles qui lui sont proches. Néanmoins, cette décision s'appuie sur un parcours professionnel et s'inscrit dans un projet de vie personnelle fondé sur des raisons d'ordre privé. Elle souhaite en effet, se rapprocher de Lyon, ville dont elle est originaire et où elle a des attaches fortes, notamment familiales.

I. HUAULT tient également à souligner que durant cette période de confinement, elle a longuement documenté le bilan des quatre dernières années. Il en ressort que l'essentiel du programme 2016-2020 a été réalisé, prouvant que Dauphine est une institution dynamique avec des bases solides. Elle cite quelques exemples :

- La consolidation de PSL où désormais Dauphine tient aux côtés de l'École Normale Supérieure, un rôle moteur, avec la préservation du principe de subsidiarité, défendu avec vigueur et détermination par les administrateurs.
- L'affirmation du positionnement international de l'Université avec la promotion de l'expérience internationale pour ses étudiants, le renforcement de l'attractivité pour les étudiants internationaux et la consolidation des partenariats et réseaux stratégiques.
- La promotion de la créativité, à travers le soutien renforcé à la recherche, le lancement du programme Dauphine Numérique, une offre de formation initiale et continue restructurée, qui a gagné en visibilité, la montée en puissance des innovations pédagogiques et le lancement des programmes gradués, l'attention portée à la vie étudiante et la reconnaissance de l'engagement étudiant.
- La promotion de la responsabilité sociale, devenue l'un des axes majeurs de la politique impulsée par la gouvernance depuis décembre 2016, avec une vice-présidence dédiée, l'enrichissement significatif de l'offre de formation dans ce domaine, l'implication croissante dans la société, dont l'engagement à l'égard des réfugiés est un exemple emblématique et surtout, le lancement du grand programme Dauphine Durable.
- Un pilotage organisationnel renforcé, avec la création de nouvelles directions comme la DFVE, la DSR ou la DRE, la transformation numérique, le déploiement d'une politique RH de plus en plus ambitieuse, tant pour les personnels administratifs qu'enseignants, le maintien d'un modèle soutenable sur le plan financier, une stratégie de communication, levier de rayonnement pour l'Université, également l'appui croissant sur le réseau des Alumni et la Fondation.

I. HUAULT indique que tout au long de son mandat, elle a exercé sa fonction de Présidente en s'appuyant sur les conseils centraux, sur un collectif très fortement mobilisé de Vice-présidents, en privilégiant une forte collégialité et une attention égale accordée aux étudiants, aux enseignants-chercheurs et aux personnels administratifs. Les très nombreux mails de remerciement et de soutien qu'elle a reçus ces derniers jours en témoignent. Aujourd'hui, la priorité collective est d'assurer la continuité de l'Université :

- en réussissant la fin de cette année universitaire troublée par la crise sanitaire,
- en garantissant la préparation de la rentrée de septembre dans les meilleures conditions.

I. HUAULT rappelle qu'il ne faut pas oublier non plus les sujets stratégiques, quelle que soit l'actualité :

- la ré-accréditation de l'Université par EQUIS : le rapport d'autoévaluation est quasiment finalisé et sera rendu aux instances de l'EFMD dans les prochains jours,
- la préparation du budget 2021 : la lettre d'orientation budgétaire est en phase d'achèvement, après discussion en Comex ces dernières semaines,
- la pérennisation de l'IDEX PSL : le rapport qui doit être rendu au jury est quasiment finalisé,
- le lancement des premiers travaux de rénovation,
- le lancement des programmes gradués.

La crise sanitaire et économique que Dauphine traverse pour une période encore indéterminée est là pour rappeler que l'essentiel n'est pas son départ, mais bien la continuité des activités assurée par Dauphine, une Université forte, solide et résiliente, grâce à la mobilisation de chacun. Elle reste celle qui a été élue en 2016, fidèle à des valeurs d'exigence scientifique et intellectuelle, d'intégrité, de pluralisme, de solidarité et de responsabilité. Ces principes continueront de l'animer jusqu'à la fin de l'été, ailleurs et après, toujours au service du développement d'un enseignement supérieur et d'une recherche française de qualité.

I. HUAULT aborde ensuite l'ordre du jour, relatif à la période de transition et au fonctionnement de Dauphine pendant cette période. Elle informe qu'un avis de la DGEIP a été requis en vue du présent Conseil d'administration. Il a d'ailleurs été transmis à tous les administrateurs, avec les statuts et le règlement intérieur. À partir du 1er septembre, selon les recommandations des tutelles et compte tenu des échéances à venir, un administrateur provisoire issu de l'Université, sera nommé. Cet administrateur provisoire devra incarner la communauté dauphinoise de manière neutre et pacifiée, en s'appuyant sur l'équipe en place et avec lequel le Comex pourra travailler de manière efficace jusqu'aux prochaines élections des conseils centraux et du ou de la prochain(e) Président(e). Ainsi, le Comex de l'Université a proposé Patrice GEOFFRON, Professeur d'économie, ancien Directeur du LEDa, avec lequel une passation des dossiers sera assurée jusqu'au 31 août, pour une prise de fonction au 1er septembre.

I. HUAULT laisse ensuite la parole aux Vice-présidents.

E.M. MOUHOUD intervient au nom de toute l'équipe de Direction et de Vice-présidents, qui ont bien pris acte de la décision de la Présidente de démissionner le 31 août 2020, et ce avant la fin de son mandat en novembre prochain. Un problème de calendrier s'est donc présenté à toute la collectivité face à la nécessité d'assurer une transition soudaine. L'urgence était de préparer et garantir la rentrée universitaire dans les meilleures conditions, en assurant la continuité du service public, dans un contexte particulier. Il s'agissait également d'assurer les différents « chantiers » extrêmement lourds. Passé le moment de surprise générale, la nécessité de se mobiliser au travail a été la seule préoccupation, notamment en validant la proposition de nommer un administrateur provisoire. Cette option est justifiée par trois raisons fondamentales :

- assurer la transition et les chantiers restants : le jury de l'IDEX pour PSL, le jury d'EQUIS, la rentrée numérique, l'immobilier, la mise en place des programmes gradués...,
- économiser l'organisation d'une campagne électorale pour élire un Président intérimaire et une nouvelle équipe, dont la durée de mandat serait seulement de deux mois et demi,
- choisir un administrateur interne, évitant ainsi de recourir à un administrateur provisoire externe.

Les personnels administratifs, les enseignants-chercheurs, les enseignants et les étudiants de l'Université sont très engagés et responsables. Ils ont su poursuivre leur mobilisation pour s'ajuster au confinement, au distanciel, et accomplir leurs tâches de manière dévouée et efficace. Il est convaincu que les administrateurs iront dans le même sens. L'intérêt collectif sera efficacement assuré par la nomination d'un administrateur provisoire interne, lequel s'engagera à préparer de manière neutre, les échéances de novembre 2020. Dans ce contexte, Patrice GEOFFRON est réellement la personne idéale qui saura représenter Dauphine face au jury d'EQUIS et aux différentes échéances notamment, la mise en place des programmes gradués.

N. ANTOINE confirme que cette solution convient parfaitement à Mme la Rectrice et à M. le Recteur. Elle n'a rien à rajouter à l'argumentation juridique, présentée par le Ministère, dont tous les membres du Conseil d'administration ont eu connaissance.

S. ROZIER trouve que la nomination de Patrice GEOFFRON est une bonne solution, même si elle ne le connaît pas personnellement. Le fait que cela soit un dauphinois est un réel atout. Elle fait observer à I. HUAULT que sa démission a créé une énorme sidération. Le fait qu'elle décide de partir, avant le terme de son mandat, met l'Université dans une situation très embarrassante, notamment au vu des dossiers importants en cours. A cet effet, elle souhaite savoir pourquoi I. HUAULT n'a pas négocié avec l'EM Lyon la possibilité de quitter Dauphine à la fin de son mandat.

I. HUAULT répond qu'elle ne peut pas donner plus de détails sur les éléments de négociation. Néanmoins, elle continuera à suivre jusqu'au 31 août, les dossiers de Dauphine avec le plus grand sérieux et la plus grande implication. Elle rappelle que le rapport EQUIS est finalisé et, que les Vice-Présidents et l'administrateur provisoire seront en mesure de piloter l'audit EQUIS. Quant au jury de l'IDEX, l'évaluation va essentiellement porter sur le rapport, qui est quasiment abouti et qu'elle a suivi avec l'ensemble des équipes de PSL et des Vice-présidents de Dauphine. Ces dossiers extrêmement importants sont par conséquent, suivis par toute une équipe, de manière collégiale, qui saura les mener à bien jusqu'à l'élection du ou de la nouvelle Présidente.

S. LEMAIRE approuve la nomination de Patrice GEOFFRON, en tant qu'administrateur provisoire. Néanmoins, au-delà de la crise sanitaire et de la situation exceptionnelle et institutionnelle, il y a aujourd'hui une crise de confiance en l'institution, qui est extrêmement difficile à vivre pour tout le monde.

Elle pense aux Vice-présidents qui n'avaient pas anticipé la situation et qui redoublent d'attention à l'égard de Dauphine et aux élus qui ne s'y attendaient pas. Il faudra donc avoir une vigilance particulière sur les décisions importantes dans les mois à venir. Cette situation inédite n'ayant pas été anticipée par les textes, elle se questionne sur la réglementation à appliquer et demande à I. HUAULT des précisions sur les points suivants :

- La prise de décision pendant la période intermédiaire : elle souhaite savoir qui décidera des choix essentiels pour l'Université. Pour exemple, des groupes de travail ont œuvré ces dernières semaines, sur la préparation de la rentrée numérique. Le groupe MSO a formulé des propositions notamment sur les M2, qui n'ont pas été à ce jour validées au niveau central.
- La prise de fonction de Patrice GEOFFRON au 1^{er} septembre : elle pense que pour la bonne continuité institutionnelle, Patrice GEOFFRON devrait être associé, dès aujourd'hui, aux différents travaux menés par Dauphine, notamment concernant le distanciel qui est devenu une inquiétude pour tous.
- La mise en place du cadre institutionnel : elle souhaite savoir qui va garantir le bon déroulé des prochaines élections, au cas où, il y aurait, par exemple, un confinement ou un semi-confinement. Elle s'inquiète de la sérénité de cette campagne, qui va être au cœur des préoccupations à venir.
- Le bilan de la mandature : elle demande s'il est possible d'obtenir un bilan précis des actions qui ont été menées et des chantiers qui sont en cours, afin d'aborder la prochaine campagne avec sincérité et transparence.

I. HUAULT répond qu'un groupe de pilotage a été mis en place sur la formation à distance, avec l'idée d'avoir une démarche décentralisée au niveau des départements. C'est la raison pour laquelle, les enseignants-chercheurs se réunissent souvent ces derniers jours et que le sujet est suivi avec beaucoup d'attention par le Comex et les directeurs de département. Un certain nombre de propositions vont remonter au groupe de pilotage sur la base des propositions, formulées par les enseignants-chercheurs. Elle ajoute que S. MAGE et D. CHAFAI coordonnent par ailleurs ce dossier.

S. LEMAIRE indique encore une fois, que le groupe de travail MSO a fait remonter un certain nombre d'informations très précises. En retour, un questionnaire lui a été adressé, qui ne reprend absolument pas ses préconisations. Le sujet est suffisamment grave, au vu des trois scénarii proposés :

- confinement avec un enseignement à distance,
- retour au présentiel avec la possibilité pour ceux qui le souhaitent, d'intervenir à distance,
- scénario mixte qui consiste à faire rentrer en présentiel les L1 et à confiner tous les autres, sauf événements ou cours exceptionnels ne pouvant être effectués qu'en présentiel. Ce scénario présente pour elle la pire des options car il n'y a aucune nuance possible pour les étudiants du L2 au M2.

I. HUAULT répète que les groupes de travail sont toujours au travail et qu'il n'y a eu aucun arbitrage sur ce sujet. Ils auront lieu ultérieurement sur la base des remontées effectuées par les collègues et en fonction des spécificités disciplinaires. Il ne s'agira pas d'imposer par le haut, même si un cadrage général s'impose pour des raisons d'organisation.

A S. LEMAIRE qui continue à affirmer que le groupe de travail est terminé, I. HUAULT répond que la phase de discussion est toujours active et qu'aucun arbitrage n'a été encore formulé. Ce sujet éminemment important, aura sûrement des impacts sur les conditions de travail des enseignants-chercheurs et devra de ce fait, requérir un avis du CHSCT et une information devant l'Assemblée générale des trois conseils.

S. LEMAIRE soutient que des formulaires ont déjà été remplis sur les cours à tenir en présentiel et qu'ils doivent être renvoyés à la Direction de Dauphine pour le 11 juin. Pour elle, les groupes de travail sont bien finis et les décisions prises. Elle demande qui décidera en dernière instance.

S. MAGE indique que la discussion est très mobilisée sur l'hypothèse 2, celle où il existe des contraintes externes très fortes. Elle confirme qu'aucune décision n'a été encore prise, dans la mesure où il est nécessaire d'avoir un cadrage général, qui permettra d'assurer la rentrée dans de bonnes conditions. Elle reconnaît qu'il y a eu un consensus durant la conférence de direction avec les directeurs de département, pour considérer que les premières années seront la priorité. Tout dépendra des contraintes auxquelles Dauphine sera soumise et qui sont encore inconnues à ce jour. Il faut également réaliser qu'une rentrée en semi-présentiel/semi-distanciel nécessite une organisation extrêmement lourde et complexe en termes de calendrier, d'emplois du temps, d'organisation, de flux de circulation, etc. Sur cela, la réflexion n'est pas encore terminée. Néanmoins, ces contraintes très fortes pourront être relâchées progressivement durant les semaines précédant la rentrée, avec une priorité sur les M2. L'arbitrage n'est donc pas rendu et c'est la raison pour laquelle, il faut prévoir un passage à l'Assemblée des trois conseils.

I. HUAULT ajoute que les instructions du Ministère sont très évolutives et que c'est au moment de l'Assemblée des trois conseils que Dauphine sera en mesure de donner les informations les plus stabilisées et fiables possibles sur le caractère réaliste de l'un ou l'autre des scénarii envisagés. La passation de dossiers avec l'administrateur provisoire s'effectuera dans des conditions permettant une bonne transition. Quant à la préparation et au déroulement des prochaines élections, ils seront assurés avec professionnalisme par Patrice GEOFFRON, dans le respect des textes et des statuts. Enfin, I. HUAULT indique qu'elle aura l'occasion de faire part du bilan en temps et en heure, sachant que de nombreux éléments de bilan sont d'ores et déjà consignés dans le rapport EQUIS d'autoévaluation.

H. ORAIN indique être rassurée par la solution proposée d'un administrateur provisoire. La date du 1er septembre est assez logique, puisqu'elle permet une transition sereine qui rassure l'ensemble de l'institution, notamment pour préparer les élections à venir dans un climat apaisé. Elle souhaite que Patrice GEOFFRON puisse assister au prochain Conseil d'administration du 22 juin. Cela permettrait non seulement de le connaître, mais également d'adresser un signal fort à l'ensemble de l'institution, à savoir la constitution d'un tandem pour les trois mois à venir.

I. HUAULT remercie H. ORAIN pour cette suggestion et confirme être très favorable à ce que Patrice GEOFFRON participe aux instances, dès que son nom aura été proposé au Recteur et qu'il l'aura accepté.

M-J. BELLOSTA informe que les statuts de Dauphine avaient bien prévu, qu'en cas de démission, il y aurait des élections des trois conseils et regrette que cela ne soit pas le cas. Elle indique, par ailleurs, que les organisations syndicales représentatives des enseignants-chercheurs et enseignants n'ont été conviées à aucun groupe de travail. Or, les membres du CHSCT doivent être à l'origine même et participer aux différents groupes de travail, comme ils l'ont déjà fait par le passé. Elle constate une volonté d'exclure les organisations syndicales malgré leurs demandes en CT, en CHSCT et en Comité de suivi Covid. Les organisations syndicales sollicitent à nouveau la participation à ces groupes de travail. Le décret statutaire de Dauphine indique que : « *Dans l'accomplissement des missions relatives à l'enseignement et à la recherche, les enseignants-chercheurs jouissent, conformément aux dispositions de l'article L 952-2 du Code de l'éducation, d'une pleine indépendance* ». Cela sous-entend que, si les établissements de l'enseignement supérieur sont ouverts aux étudiants, les enseignants-chercheurs pourront donc refuser de faire des cours en distanciel, que ce soit en Licence ou en Master. Elle ajoute que le distanciel peut isoler or le lien, notamment en M2, se fait par la présence et non pas en distanciel, qui est selon elle, pédagogiquement contre-productif.

E. JOUINI évoque effectivement l'inquiétude et la sidération suscitées par la démission d'I. HUAULT. L'inquiétude était déjà là avec cette crise sanitaire sans précédent, qui sera suivie d'une crise économique majeure, mettant ainsi Dauphine face à la pire période de son histoire. Cette crise va impacter très probablement le format des études, la mobilité des étudiants, le modèle dauphinois de manière directe ou indirecte, les questions budgétaires et, plus généralement, le vivre ensemble. S'il se veut rassuré par la nomination de Patrice GEOFFRON, il reste néanmoins inquiet face à la rentrée qui se présente et pense que l'institution a manqué ces derniers mois, de parole présidentielle. Dans d'autres institutions, une plus grande mobilisation de l'ensemble des équipes a eu lieu, avec des assemblées générales et des discussions pour envisager les différents scénarii et l'impact de la situation actuelle sur la prochaine rentrée universitaire. Il note effectivement qu'il y a eu des groupes de travail, des propositions, des discussions, mais rien n'est redescendu vers les équipes de base, c'est-à-dire les enseignants, les étudiants ou les équipes administratives.

M. REJOUANI souhaite vivement appuyer la demande de S. LEMAIRE, sur l'obtention du bilan de la mandature. Elle regrette que la démission d'I. HUAULT soit parvenue par voie de presse à l'ensemble des élus de ce Conseil. Elle regrette surtout qu'en tant que Vice-présidente Etudiante, elle n'ait pas été avertie ni par mail, ni par message. Cela en dit long sur la vision de la fonction de Vice-présidente Etudiante, mais également sur la place des étudiants au sein des institutions et de cette Université. Elle se permet par conséquent de tempérer le terme de « collégialité », qui a été utilisé, surtout lorsque des thèmes aussi importants que la pédagogie à distance, la rentrée ou encore la portée des grands travaux sur Dauphine sont en jeu.

I. HUAULT indique que pendant ces derniers mois, les étudiants et la Vice-présidente de la Formation et de la Vie Étudiante ont été souvent sollicités. Les échanges avec les étudiants ont été et sont toujours permanents. Concernant l'information sur sa démission, elle regrette de ne pas avoir pu maîtriser la communication sur ce sujet.

L. DAUZOU-DURAND pense que ce n'est pas le lieu pour faire un bilan. La démission de la Présidente entraîne une situation relativement particulière pour l'Université et un symbole qui mérite d'être souligné. Il souhaite revenir sur le terme de collégialité et pense que le dialogue a été parfois relativement compliqué ; il cite pour exemple les débats qui ont eu lieu sur le DUAIP. Au-delà des problématiques existantes, il ne faut ni minimiser, ni dramatiser ce départ, mais obtenir dorénavant plus de transparence et de cohésion.

I. HUAULT indique que la méthode de gouvernance appliquée pendant ces dernières années, repose sur la concertation et la négociation avec les différentes sensibilités de la communauté étudiante dauphinoise. Certains ont été favorables aux propositions, d'autres moins ; il s'agit de la vie démocratique de l'Université.

L. DAUZOU-DURAND pense que la concertation, au sens propre du terme, n'a pas été systématiquement respectée.

M-J BELLOSTA souhaite obtenir les bilans sociaux de 2018 et de 2019, car le dernier bilan présenté au Conseil d'administration date de 2017.

N. PEJOUT confirme effectivement un retard sur les deux éditions de bilans sociaux 2018 et 2019 et assure que le nécessaire sera fait, quitte à présenter une version plus réduite mais avec des valeurs clés, afin de produire un comparatif, année par année.

V. RENAUDIN souhaite rendre hommage aux quatre années de présidence, malgré le contexte compliqué. Il ne faut surtout pas dévaloriser le travail effectué par les Vice-présidents, la Présidente et les membres des conseils, lors de ces dernières années. Elle est rassurée par la situation de transition proposée.

E. MELLA demande quelles sont les compétences de l'administrateur provisoire, par rapport aux compétences de la Présidente.

Avant de laisser la parole à A. LOUVARIS, I. HUAULT répond qu'un administrateur provisoire a les pleines compétences, identiques à celles d'un Président.

A. LOUVARIS indique que, sur la base de l'article L 719-8 du Code de l'éducation, le Recteur a estimé qu'il convenait de nommer un administrateur provisoire, compte tenu de la situation. Cette décision s'explique aussi parce qu'en l'état, Dauphine n'a pas prévu, dans son RI, de dispositions particulières quant à l'intérim du Président, en cas de démission. Il appartiendra au Recteur de préciser l'étendue des pouvoirs de l'administrateur provisoire, mais en principe, celui-ci exercera la plénitude des fonctions présidentielles, dans des conditions d'impartialité et de neutralité liées à la situation particulière. En ce qui concerne les décisions sur le distanciel et le présentiel, toutes les compétences seront respectées, que ce soit celles du Conseil d'administration, du CFVE ou du CHSCT. Le conseiller spécial demeure. I. HUAULT préparera les choses et l'administrateur provisoire poursuivra le processus. Enfin, la possibilité d'inviter l'administrateur provisoire au Conseil d'administration relève de la décision de la Présidente. Elle peut très bien décider de l'inviter, afin d'éviter toute rupture de continuité. Rien n'interdit donc à la Présidente d'estimer opportun d'inviter l'administrateur provisoire – le règlement intérieur le permet – en vue d'assurer une transition efficiente, dans l'intérêt du service public.

T. LAURET souhaite remercier l'ensemble des équipes et la présidence d'I. HUAULT car il pense que l'Université s'est plutôt renforcée durant ces quatre dernières années. La passation de dossiers à l'administrateur provisoire ainsi que la préparation de la rentrée durant les trois mois à venir lui semblent très importants. Il pense qu'une présentation aurait été opportune avant la prise effective de fonction et souhaite connaître les avantages de ce choix, puisqu'il a cru comprendre que cet administrateur ne sera pas candidat à la succession, ainsi que le processus de désignation du futur successeur. Pour terminer, T. LAURET salue le travail réalisé et compte sur la capacité de l'Université à trouver un autre Président aussi dynamique et engagé. Il pense que la vive émotion, suscitée par l'annonce du départ d'I. HUAULT, est aussi un signe de confiance.

I. HUAULT note la demande des administrateurs, à savoir la présence de Patrice GEOFFRON, aux différentes instances, afin qu'ils puissent faire sa connaissance dans des délais rapides. L'élection d'un Président ou d'une Présidente aura lieu après le renouvellement des trois conseils (CFVE, CS, Conseil d'administration), puis l'élection des personnalités extérieures qualifiées. Les avantages de l'administration provisoire sont d'assurer une certaine continuité dans la sérénité, puisque l'administrateur provisoire ne se présentera pas aux prochaines élections.

A.T. LAURET qui demande si une personne extérieure peut être candidate à la présidence de Dauphine, I. HUAULT répond que les statuts prévoient la possibilité d'une élection d'un enseignant-chercheur extérieur, même si cela ne s'est jamais produit dans l'histoire de Dauphine.

A. JEGOU souhaite avoir plus de précisions sur le calendrier électoral.

J. AMZALAG indique que le renouvellement de tous les collèges des conseils centraux ainsi que du collège étudiant des conseils de département, devrait probablement être fixé vers le 12 novembre. Ensuite, chaque conseil devra procéder à l'élection de ses personnalités extérieures qualifiées. Une fois ces élections faites, il sera possible de convoquer l'assemblée des trois conseils pour procéder à l'élection du ou de la Présidente de l'Université. Le calendrier va être affiné dans les prochains jours, mais l'élection de la nouvelle Présidente ou du nouveau Président de l'Université interviendra avant fin novembre 2020.

C. ROCHON considère avec l'équipe d'Esprit Dauphine, que la nomination d'un administrateur provisoire pour cette période de transition est la meilleure solution, compte tenu du calendrier. Il souhaite sensibiliser les membres du Conseil, sur l'image très importante du ou de la Présidente auprès des étudiants. Il est indispensable qu'il y ait dans les mois à venir, une communication accrue et relativement directe auprès des étudiants sur les décisions prises, ainsi que la présentation de Patrice GEOFFRON car une grande majorité d'étudiants ne le connaissent pas. Enfin, il ne cache pas sa déception sur le fait qu'aucun élu étudiant n'était présent dans les différents groupes de travail. C. ROCHON profite de l'occasion pour remercier I. HUAULT, avec qui il a eu le plaisir de travailler en début de mandat en tant que Vice-président étudiant. Il se réjouit que les futures élections et les renouvellements des conseils de novembre prochain, se fassent par vote électronique, projet sur lequel il s'était beaucoup investi, mais qui n'avait pas vu le jour à l'époque. Il reste beaucoup d'interrogations sur la question de la campagne électorale, mais la partie logistique est en partie résolue par le choix de passer par le vote électronique.

S. LEMAIRE insiste sur la nécessité d'avoir une grande transparence à l'occasion de cette période de transition. Il faut vraiment que l'information, qui arrive aux équipes d'enseignants-chercheurs, soit très claire, notamment sur le distanciel et pour la bonne continuité des tâches de chacun. Elle espère que le Conseil d'administration sera régulièrement consulté sur ces questions fondamentales pour l'avenir.

I. HUAULT répond que cela correspond à l'esprit des groupes de travail qui se tiennent dans les départements. Néanmoins, elle ne comprend absolument pas la critique sur le manque d'information pendant la période de confinement. Elle rappelle qu'il y a eu 6 communiqués écrits de sa part sur la situation, soit une communication à l'ensemble des personnels tous les 10 jours, une page spécifique sur le site de Dauphine a été ouverte, une lettre d'information hebdomadaire a été diffusée tous les vendredis pendant le confinement, et toutes les instances du Comex, ainsi que la conférence de direction ont été tenues. Les instances de dialogue social ont également fonctionné durant cette période. Elle ajoute que pour la première fois, une Newsletter étudiante a été diffusée, afin d'informer sur tous les dispositifs en place. A cet égard, la Direction de la Formation et de la Vie Étudiante a remarquablement travaillé pour informer les étudiants et assurer la continuité de l'ensemble des activités. Enfin, accompagnée de 3 Vice-Présidents, elle a organisé six AG avec l'ensemble des enseignants-chercheurs des différents centres de recherche, durant ces dernières semaines. La communication présidentielle était donc présente et la plus pertinente possible, au vu de la situation de crise et des possibilités existantes.

M-J. BELLOSTA rappelle que l'élection des trois conseils avait eu lieu le mardi 22 novembre 2016. La durée des conseils étant de quatre ans, elle espère que les règles statutaires seront respectées.

I. HUAULT répond que l'élection doit intervenir au moins 12 jours avant l'échéance du mandat du Président ou de la Présidente sortante. Cela explique que le calendrier électoral ait été avancé d'une quinzaine de jours, afin d'être en conformité avec les statuts.

J. AMZALAG confirme que tout sera fait dans le respect des textes.

Avant de clore cette réunion à 18H30, I. HUAULT remercie les membres de leur présence et rappelle que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 22 juin à 17H00.

Isabelle HUAULT